

Délibération 2022 / 06-02

L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt et un juin à onze heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Étaient excusés : Mrs Cédric LECOMTE, Arnaud PICOUT, Jean-François CHAMPEAU et Jacques FAURE (Procuration à Madame France-Noëlle GIMENEZ).

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

ADHESION AU SERVICE « PAYE A FACON » PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire fait le compte-rendu au Conseil du rendez-vous avec le Centre de Gestion sur la présentation du service « paye à façon »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service « paye à façon » proposé par le centre de gestion de la Creuse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention après la phase test,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2022.

Fait et délibéré en Mairie, le 21 juin 2022

Le Maire,

Raymond RABETEAU

